



Le Rochvillois



15 février au 15 mars 2020

SOIRÉE D'INSCRIPTION LIGUES RÉCRÉATIVES



SOCCER
PAGE 13



BASEBALL
PAGE 14



MOI,
À LA RELÂCHE...
JE M'AMUSE !

DU 2 AU 6 MARS 2020

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2020 (22 juin au 14 août) PAGE 12



RECHERCHE ANIMATEURS ET
ANIMATRICES
PAGE 16



Avis public	Page	2
Résumés des séances du conseil	Page	2
Médiathèque Élise-Courville	Page	10
FADOQ	Page	11
Loisirs	Page	12
Maison des jeunes	Page	18
Faucon vous en parle !	Page	19
Fabrique	Page	21
Messages	Page	22
Invitations des municipalités	Page	26
Cooptel	Page	28
Nos annonceurs	Page	29

Avis public - Procès-verbal

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude:
QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2020, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.
QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Saint-Jude, ce 23 janvier 2020.

La directrice générale et Secrétaire-trésorière
Nancy Carvalho

Extrait du procès-verbal Séance extraordinaire du 9 janvier 2020

ASSAINISSEMENT DES EAUX - RÉGLEMENT D'EMPRUNT PARTIE 1 - REFINANCEMENT - ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

Date d'ouverture :	9 janvier 2020	Nombre de soumissions :	1
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2020
Montant :	138 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Jude a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2020, au montant de 138 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu une soumission conforme, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

26 300 \$	3,32000 %	2021
27 000 \$	3,32000 %	2022
27 700 \$	3,32000 %	2023
28 500 \$	3,32000 %	2024
29 200 \$	3,32000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Extrait du procès-verbal
Séance extraordinaire du 9 janvier 2020

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
QUE la Municipalité de Saint-Jude accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2020 au montant de 138 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 398-2003. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSAINISSEMENT DES EAUX - RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARTIE 1- REFINANCEMENT - RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Jude souhaite emprunter par billets pour un montant total de 138 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
398-2003	138 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	26 300 \$	
2022	27 000 \$	
2023	27 700 \$	
2024	28 500 \$	
2025	29 200 \$	(à payer en 2025)
2025	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Extrait du procès-verbal
Séance ordinaire du 13 janvier 2020

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE DÉCEMBRE

salaires nets	24 905.73 \$
comptes du mois déjà payés	23 655.66 \$
comptes du mois de décembre à payer	113 501.48 \$
comptes du mois de janvier à payer	212 433.00 \$
TOTAL DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER 2020	374 495.87 \$

Extrait du procès-verbal Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Appels des pompiers :

27-11-2019	1879, rang Fleury	Feu dans le bois	Saint-Jude
28-11-2019	En face du 1615 St-Antoine	Entraide Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
28-11-2019	Intersection route du Bas-du-Deux et Route Sainte-Cécile	Désincarcération	Saint-Marcel
12-12-2019	652, route du Moulin	Entraide Saint-Hugues	Saint-Hugues
17-12-2019	68, rang de l'Église Nord	Entraide feu bâtiment agricole	Saint-Marcel

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:
DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - RÈGLEMENT 523-2020 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral depuis l'année d'imposition 2019;

ATTENDU QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

ATTENDU QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 520-2019 concernant la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 2 décembre 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long

2. OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 10 314\$ pour l'exercice financier de l'année 2020, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal ;

4. RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors d'un remplacement du maire pour une période consécutive de cinq (5) jours et plus, le maire suppléant recevra à compter de la première journée du remplacement une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions

Le membre du conseil municipal qui agit à titre de substitut du maire lors d'une session ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains reçoit une rémunération de base de 93,34 \$ et une allocation de dépenses de 46,66 \$ pour chacune des sessions ordinaires auxquelles il assiste, mais seulement à partir du deuxième remplacement qu'il effectue au cours d'une même année. Lors du 1^{er} remplacement, la MRC verse une rémunération en vertu de son règlement et la municipalité verse la différence entre 140\$ et la rémunération versée par la MRC. Dans les deux cas, le tiers représente une allocation de dépenses.

5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Extrait du procès-verbal Séance ordinaire du 13 janvier 2020

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 3 438 \$ pour l'exercice financier de l'année 2020, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal ;

6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

7. COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

8. FINANCEMENT

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin;

9. TARIFICATION DE DÉPENSES

En plus des rémunérations ci-haut mentionnées, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution de conseil. Les dépenses de représentation sont remboursées conformément au règlement sur les frais de représentation en vigueur au moment où les dépenses sont encourues.

10. MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération sera répartie en douze (12) versements égaux payables le mercredi suivant chaque séance mensuelle.

11. APPLICATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2020 conformément à l'article 2 de la «Loi sur le traitement des élus municipaux» et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Fait et passé à Saint-Jude le 13 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2020

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER l'adhésion annuelle 2020 de madame Nancy Carvalho auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 477.00\$ taxes en sus

D'ADHÉRER à l'assurance offerte par l'ADMQ pour un montant de 375.00\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 «administration – cotisation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSURANCES AUTOMOBILES ET AUTRES PROTECTIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la facturation en date du 15 octobre 2019 de ULTIMA ASSURANCES concernant les primes automobiles et les autres protections;

Extrait du procès-verbal

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :
DE NE PAS adhérer à la protection cyberrisques ;
D'AUTORISER le paiement des factures de *ULTIMA ASSURANCES* au montant de 30 102.00\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-2019 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un Règlement de gestion contractuelle numéro 518-2018 a été adopté par la Municipalité le 1^{er} octobre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., modifier ses règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 80 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement a été déposée à l'intention des membres du conseil et du public lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a notamment pour objet de modifier les seuils en deçà desquels les contrats de service professionnel et les contrats d'approvisionnement peuvent être conclus de gré à gré et sont assujettis aux mesures visant à favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER ce qui suit :

PARTIE I. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II. DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.1.2 du règlement 518-2018 est abrogé est remplacé par celui-ci:

6.1.2 Contrats de service professionnel

Tout contrat de services professionnels dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999\$, taxes incluses, peut être conclu de gré à gré.

Sous réserve de l'article 6.1.4 a), tout contrat de services professionnels dont la valeur varie entre 50 000 \$ et de valeur égale ou moindre que le seuil décrété par le ministre, taxes incluses, doit être conclu par appel d'offres sur invitation. Le contrat est adjugé au fournisseur qui cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgué aux fournisseurs.

Sous réserve de l'article 6.1.4 a), tout contrat de service professionnel de valeur égale ou plus élevée que le seuil décrété par le ministre, taxes incluses, doit être conclu par appel d'offres public. Le contrat est adjugé au fournisseur qui cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgué aux fournisseurs.

ARTICLE 3

L'article 6.1.3 du règlement 518-2018 est abrogé est remplacé par celui-ci:

6.1.3 Contrats d'approvisionnement en biens et/ou services et contrats de construction

Tout contrat d'approvisionnement en biens et/ou services et tout contrat de construction dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 79 999 \$ taxes incluses peut être conclu de gré à gré.

Sous réserve de l'article 6.1.4, tout contrat d'approvisionnement en biens et/ou services et tout contrat de construction dont la valeur varie entre 80 000 \$ et de valeur moindre que le seuil décrété par le ministre taxes incluses doit être conclu par appel d'offres sur invitation.

Sous réserve de l'article 6.1.4 a), tout contrat d'approvisionnement en bien et/ou services et tout contrat de construction de valeur égale ou plus élevée que le seuil décrété par le ministre taxes incluses doit être conclu par appel d'offres public. Le contrat est adjugé au fournisseur qui soit, présente le prix le plus bas, soit cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgué aux fournisseurs.

ARTICLE 4

Le titre du chapitre 7 est abrogé et remplacé, partout où il se retrouve, par le titre suivant :

CHAPITRE 7. MESURES POUR FAVORISER LA ROTATION DES ÉVENTUELS COCONTRACTANTS

Extrait du procès-verbal
Séance ordinaire du 13 janvier 2020

ARTICLE 5

L'article 7.3 du règlement 518-2018 est abrogé et remplacé par celui-ci:

7.3 Contrats visés

Le présent chapitre ne vise que les contrats dont le montant de la dépense est d'au moins 25 000\$ et qui peuvent être conclus de gré à gré conformément au chapitre 6 du présent règlement.

PARTIE III. DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Une copie est publiée sur le site internet de la municipalité et une copie de ce règlement est transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION À DES FORMATIONS

CONSIDÉRANT l'offre de formations présentée par la Fédération Québécoise des Municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription et le paiement des formations suivantes :

	TITRE DE LA FORMATION	LIEU	COÛT
Annick Corbeil	Communiquer avec impact en tant qu'élu(e)	30 mai 2020 – McMasterville	150.00\$
	Initier le changement	14 février 2020 – McMasterville	330.00\$
	Se connaître : développement du leader	En ligne	375.00\$
TOTAL (taxes en sus)			855.00\$

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de repas conformément au règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - FORMATIONS DIVERSES - INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a rendu publique le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, communément appelé *Règlement sur les chiens dangereux* ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier précise entre autres les rôles et les responsabilités des municipalités dans l'encadrement des chiens présents sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose un webinaire portant entre autres sur les obligations des municipalités à cet égard et les procédures inhérentes à mettre en place ;

CONSIDÉRANT la formation intitulée « *Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs et astuces pour mieux s'y retrouver* » qui sera présentée par l'ADMQ et à laquelle s'est déjà inscrite la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale juge que cette formation est pertinente pour Mme Pascale Brouillard dans le cadre de son travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale au webinaire intitulé *Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens : que faire?* Au montant de 75\$ taxes en sus.

D'AUTORISER l'inscription de Mme Pascale Brouillard à la formation intitulée « *Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs et astuces pour mieux s'y retrouver* » au montant de 461\$ taxes en sus.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 « administration – formation » et 02 13000 310 « administration – frais de déplacement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION DE FRANCIS GRÉGOIRE POUR L'ANNÉE 2020

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût de l'adhésion annuelle 2020 de Monsieur Francis Grégoire auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) au montant de 310.43\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 « incendies – cotisation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Extrait du procès-verbal Séance ordinaire du 13 janvier 2020

ACSIQ - PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION STRATÉGIQUE POUR LES OFFICIERS DE GESTION EN SÉCURITÉ INCENDIE – INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la proposition de l'ACSIQ, en collaboration avec ICARIUM groupe conseil, d'offrir une formation portant sur la gestion stratégique pour les officiers de gestion en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Francis Grégoire, directeur du service incendie par intérim, à poursuivre ce programme de formation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est composé de 6 formations à suivre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût d'inscription à la formation #6 intitulée « *Habilités politiques en gestion* » au montant de 155\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 "formation et scolarité – pompiers".

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de repas conformément au règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – FACTURATION À SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE POUR SERVICES PARTAGÉS – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services signée avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville le 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'un état budgétaire des dépenses a été déposé à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville un montant de 60 653.59 \$ payable en quatre versements égaux. Suite à la réception des états financiers de l'année 2019, un ajustement à la hausse ou à la baisse pourra s'appliquer pour régulariser les sommes qui auraient dû être perçues pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

- 1) Sécurité routière
- 2) Surveillance dans les parcs, vente de drogue
- 3) Méfaits, vandalisme

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RÉVISÉ RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES - EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

QUE ce conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Cette résolution modifie la résolution numéro 2019-12-340 adoptée à la séance du 2 décembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT 2 708 774 – 20 CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – LES PRODUCTIONS B.J.F. INC. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Les Productions B.J.F. Inc. en date du 5 novembre 2019 et présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 774 situé au 20 Chemin de la Grande-Ligne, soit :

- de réduire la profondeur de deux lots à 60 mètres. Ces lots sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et le règlement de lotissement # 435-2006 exige une profondeur minimale de 75 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 6 décembre 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil le refus de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation mineure présentée par Les Productions B.J.F. Inc. pour le lot 2 708 774 situé au 20 Chemin de la Grande-Ligne, à l'effet de permettre la création de deux nouveaux lots dont la profondeur serait de 60 mètres au lieu de 75 mètres soit acceptée pour la raison suivante :

- ces lots sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et le règlement de lotissement # 435-2006 stipule que dans le cas où une rue est déjà construite avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains (18 septembre 2003), la profondeur

Extrait du procès-verbal Séance ordinaire du 13 janvier 2020

moyenne minimale d'un lot peut être réduite à 60 mètres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 435-7-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 435-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS OU DES TERRAINS DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ ET L'ANNULATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA ZONE 101

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de lotissement afin de contrôler le découpage des lots sur son territoire, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les dimensions des terrains desservis afin de réduire les dimensions minimales à respecter dans le but de densifier ces terrains et ces lots constructibles;

ATTENDU QUE la municipalité a abrogé la zone 101 lors de l'adoption d'un règlement antérieur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le deuxième projet de règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006 concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamilial isolé et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE M. YURI CAMIRÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services entre la Municipalité et la firme Gestim s'est terminée le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que par ses résolutions 2019-08-214 et 2019-08-215 la municipalité de Saint-Jude a embauché M. Yuri Camiré en commun avec la municipalité de Saint-Louis et la Ville de Saint-Ours à raison d'une journée par semaine pour l'année 2019 et deux (2) en 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Yuri Camiré, agissant à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, soit désigné à occuper, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes :

- fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales (résolution 2018-02-049);
- personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains (résolution 2018-02-050) ;
- fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés* (résolution 2018-02-051).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FABRIQUE DE SAINT-JUDE – DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de support financier adressée le 2 décembre 2019 à la Municipalité par M. René Bourgault, président de la Fabrique de la paroisse de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à solliciter une aide pour la réparation de fenêtres ainsi que de la peinture du côté ouest de l'église et dont les coûts sont estimés à 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'église de Saint-Jude a été achevée en 1843, ce qui en fait la 2^e église la plus ancienne dans la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE cette église représente un monument de notre histoire Rochvilloise ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent que la Fabrique de la paroisse de Saint-Jude ne cesse de déployer des efforts afin de restaurer et de préserver le cachet historique et patrimonial de l'église de Saint-Jude ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jude une contribution financière de 2 000\$ pour l'année financière 2020.

Cette dépense a été affectée et budgétée pour l'année 2020 au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 2 mars 2020 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!



Février- Mars

Nos auteurs québécois ou canadiens

Paul à la maison - Michel Rabagliati

La malédiction des Dragensblöt v.3 - A. Robillard

Tel était leur destin v.3- Nathalie Lagassé

Maudit temps des fêtes - Cynthia Maréchal

Ceux de là-bas - Patrick Senécal

Du côté des Laurentides v.1 - L. Tremblay-

D'essiembre

Manam

La faute des autres v.1 - Josée Ouimet

S'aimer, malgré tout - Nicole Bordeleau

Et les autres titres

disponibles

L'offrande grecque

My absolute darling

Cyanure

La voie de l'archer

La frontière

Plus que parfaits

Tous les hommes n'habitent pas le
monde de la même façon

Le grand dictionnaire des malaises et
des maladies

Jeunes lecteurs

En piste v.1

Phone play v.2

Méga toon; Nos voisins des cavernes

OMG v.9

Poids lourd (Collection Tabou)

Journal d'un dégonflé v.14

DVD

La 5e vague

Tornade

Numéro 9

Le petit monde de Charlotte

Scooby-Doo et les harlem

globetrotters

Enfants

Histoires enneigées

Pas trop petit pour s'amuser!

Chloé l'araignée

Dors, bouton d'or

J'aime lire no 16

Quel gaffeur!

Visitez notre catalogue virtuel
<http://bec.daphnis.opalsinfo.net>



Au 930 rue du Centre, Saint-Jude
De 19h30 à 23h00 Musique Yvon Daunais
Danse: **vendredi 6 mars 2020** Goûter en fin de soirée
Nous sommes heureux de vous rencontrer!

☺ **BÉNÉVOLE: Club Âge d'Or Saint-Jude**
Vous aimeriez offrir un peu de temps au club!

☎ Tél. : (450) 250-2485 poste 294 ✉ Courriel : info@agedorstjude.com

Viellir et vivre ensemble, chez soi!

Bonjour,

Dans le cadre d'un programme intitulé ITMAV (Initiatives de Travail de Milieu auprès des Aînés en situation de Vulnérabilité), ce programme vise à l'amélioration de la qualité de vie et au maintien à domicile dans la communauté. Comme Travailleuse de milieu, je suis disponible pour vous. Voici quelques programmes et services offerts pour les aînés :



Carole Guévin
Travailleuse de Milieu ITMAV



Tél. : 450-418-7009 Poste 2912
Télécopieur. : 450-924-0953
cguevin@itmav.com

- **Transport collectif régional** est offert par la MRC des Maskoutains sur l'ensemble de son territoire. (450) 774-3173.
- **Accompagnement pour transport médical**, tarifs variables, au (450) 250-2874, poste 202 ou 203.
- **Popote Roulante**, service de livraison à domicile de repas chauds et/ou congelés – maintien à domicile (450) 773-4966, poste 35.
- **Pair**, une présence rassurante, service d'appels automatisés qui s'assurent de l'état de votre santé. Ce service est **gratuit**.
- **Info-Stop Plus** : Un logo identifiant le service est apposé sur la porte de votre réfrigérateur indiquant aux services d'urgences que vos renseignements sont disponibles dans un contenant à cet endroit. Intervention rapide, liste de vos médicaments prescrits. Une façon rapide en cas d'urgence.
- **Visites amicales** : Ce service consiste à rendre une visite de courtoisie à une personne âgée ou en perte d'autonomie vivant seule dans le but de rompre l'isolement. Ce service est offert **gratuitement**. (450) 418-7009, poste 2912.

Pour de plus amples informations des services offerts mentionnés plus haut, je vous prie de communiquer avec moi, **Carole, travailleuse de milieu** au **(450) 418-7009, poste 2912** ou @mail : cguevin@itmav.com

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0 Tél. : (450) 250-2485, courriels : info@agedorstjude.com



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2020 (22 juin au 14 août)



- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE
OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À SAINT-JUDE, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE OU SAINT-BARNABÉ-SUD

Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera pris en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite 1^{er} mars 2020)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

MARS	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
AVRIL	Entrevues d'embauche du personnel.
DÉBUT-MAI	INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte)
MI-JUIN	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration.
FIN-JUIN	Début des camps de jour

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles au bureau municipal de Saint-Jude et sur le site web de la municipalité (www.saint-jude.ca) et à nous retourner les documents **d'ici le 1^{er} mars 2020** au :

Loisirs de Saint-Jude
940 rue du Centre
Saint-Jude, Qc, J0H 1P0

Pour information, composez le 450-792-3855 poste 3
(du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h00)

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.



INSCRIPTIONS SOCCER ET MINI SOCCER 2020

Le comité des Loisirs de Saint-Jude invite les jeunes de Saint-Jude, Saint-Barnabé, Saint-Bernard et Saint-Louis à sa soirée d'inscription.

Les photos des joueurs et l'essai des chandails se fera sur place ; la présence des joueurs est donc requise pour compléter l'inscription.

Les fiches d'inscription seront remises au bureau municipal à Saint-Jude (940 rue du Centre), sur le Facebook et le site web de la municipalité ou sur place lors de la soirée d'inscription.

Où : Municipalité de Saint-Jude ou Saint-Louis
 Local des patineurs / Salle communautaire

Quand : Jeudi 27 février 2020, entre 16h00 et 19h00

Catégories : 2015-2014	U6 Timbits
2013-2012	U8
2011-2010	U10
2009-2008	U12
2007-2006	U14
Mini-Soccer	3-4 ans



Coût :	1 ^{er} enfant	50 \$ + 20\$ uniforme
	2 ^e enfant	45 \$ + 20\$ uniforme
	3 ^e enfant	40 \$ + 20\$ uniforme
	Mini-Soccer	Gratuit

Pour plus d'informations ou, si vous êtes intéressés à devenir arbitre ou entraîneur :

Maxime Girard (coordonnateur en loisirs)
450-792-3855 poste 3
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca



INSCRIPTIONS BASEBALL JUNIOR

JEUDI 27 FÉVRIER

16H00 À 19H00

AU LOCAL DES PATINEURS À SAINT-JUDE

Catégories : 4-6 ans

7-9 ans

10-12 ans

20\$ / ENFANT

CHANDAIL INCLUS

Parents bénévoles recherchés pour l'été 2020

Pour plus d'informations :

450-792-3855 poste 3

sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca



Merci !

Le comité des loisirs de Saint-Jude tient à remercier Mme Annie Bergeron et Mme Éliane Beauregard-Langelier pour leur implication auprès du comité des Loisirs pendant plusieurs années.

Nous félicitons par le fait même Mme Valérie Lambert pour son nouveau poste de présidente au sein du comité.

Vous êtes intéressés à vous impliquer pour rendre votre municipalité active ? Joignez-vous à notre équipe !

Votre comité des Loisirs

REMERCIEMENTS

À l'annonce de son départ, le comité des loisirs tient à remercier Mme Brigitte Roy pour son implication en tant que responsable de la Saint-Jean-Baptiste depuis de nombreuses années.

C'est grâce à son implication et à son dévouement que les rochvillois et rochvilloises ont la chance de pouvoir célébrer la Fête nationale dans leur municipalité à chaque année.



Offre d'emploi Animateur(trice) de camp de jour

Sous la supervision du coordonnateur du camp de jour, l'animateur(trice) est responsable de planifier, d'organiser et d'animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans tout en assurant leur sécurité et leur bien-être.

Principales fonctions :

- Planifier, organiser et animer des activités diversifiées ;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes en tout temps ;
- Accompagner les participants lors des sorties ;
- Participer aux rencontres hebdomadaires entre animateurs ;
- Voir à l'entretien et la propreté du site du camp de jour ;
- Être un exemple et un modèle pour les jeunes ;
- Faire la promotion de saines habitudes de vie ;
- Toute autre tâche connexe

Exigences :

- Être âgé d'au moins 15 ans ;
- Autonomie et bonne organisation ;
- Créativité, dynamisme et leadership ;
- Aptitudes à travailler en équipe ;
- Expérience auprès des enfants (un atout)

Conditions de travail :

- Horaire : 35 à 40 heures semaine ;
- Taux horaire : 13,50 \$, ou selon l'expérience ;
- Date d'entrée en fonction : 22 juin 2020 ;
- Doit être disponible pour les formations d'avant camp

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 13 mars 2020 par courrier électronique à l'adresse suivante : sj.loisirs@mrcmascoutains.qc.ca ou par la poste au bureau municipal de Saint-Jude (940 rue du Centre).

Seuls les candidats retenus seront contactés pour une entrevue.



Loisirs Créatifs

Viens bricoler
Pour les jeunes de 8 à 11 ans

Dimanche matin de 9h00 à 10h15
À partir du 8 mars 2020
Centre communautaire de Saint-Jude

Coût: 80\$ (8 cours)
Matériel inclus et tu repars avec ta réalisation



Inscription:
France Dubois
438 936-9834

Invitation spéciale
Le samedi 23 mai 2020 à 18h
au Pavillon de l'Érable Saint-Jude
1281, route de Michaudville

Levée de fonds

3^e ÉDITION

COMPLET

HOMARD À VOLONTÉ

Billets:
80 \$ / personne
(places limitées)

Points de vente:

- Boucherie Gaudette
- Les Entreprises Maurice Brazeau
- Pavillon de l'Érable
- Les pompiers de Saint-Jude

Pour information:
Jean Léveillé
450 230-3494

Organisé par l'association
des pompiers de Saint-Jude

Souper:
- Homard et boeuf à volonté
- Menu végétarien

2 bouteilles de vin et 1 pichet de bière
(par table de 8 ou 10 personnes)

Animation:
Daniel Lussier

Merci de votre soutien!



LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JUDE SOUHAITE LA

BIENVENUE AU NOUVEAU BEBE

LÉANNE, FILLE DE
CATHERINE DUPUIS
ET KEVIN DUBÉ

FÉLICITATIONS AUX
PARENTS!



NOUVEL HORAIRE D'HIVER

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
De 15h00 à 19h00 De 18h00 à 21h00 si vendredi pédagogique	De 16h30 à 21h30	De 13h à 19h Transfert de connaissance	De 13h à 17h
S'adresse aux jeunes de 6e année et du niveau secondaire, financement par PSOC et les municipalités.			

Février / Mars

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			16 Plein air et conseil des jeunes
20 Parascolaire	21 Jeux vidéo	22 Horoscope	23 Plein air
27 Parascolaire	28 Cuisine confo	29 Préparation relâche	1er Plein air et conseil des jeunes
5 Relâche	6 Relâche	7 Relâche	8 Plein air
12 Parascolaire	13 Cuisine rouleaux de printemps	14 Casse-tête	15 Conseil jeunes
19 Parascolaire	20 Je magazine	21 Cuisine végane	
Transport disponible gratuit, en tout temps. Appelez-nous: 450-2488 #2			

On cherche des artisans!

Vous avez des connaissances particulières dans l'un de ces domaines : conserve, menuiserie, travail du bois, couture, macramé, tricot, ou autres.

Contactez-nous afin de transmettre vos connaissances aux adolescents lors des ateliers manuels.



Belles sorties en plein air, le dimanche de 13h à 17h, grâce à un financement de la fondation du Canadien pour l'enfance.

Inscris-toi, c'est gratuit !

Info : 450-250-2488#4

La période scolaire du jeudi s'adresse aux élèves du 2^e et 3^e cycle. C'est gratuit et les intervenants ont été formés par Maryse Gélinas, directrice de l'école aux Quatre-Vents.

Pour information 450-250-2488#4

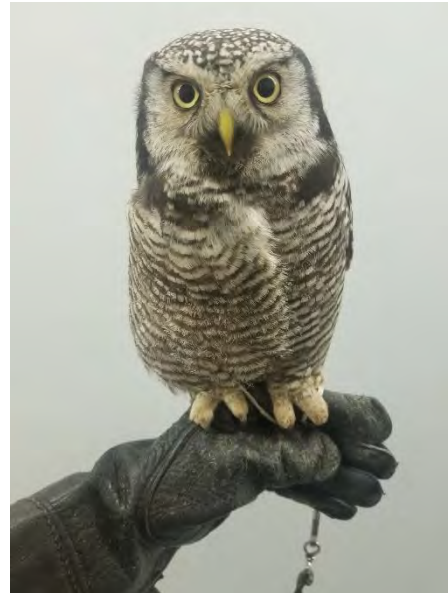
Les chouettes ne sont pas toutes nocturnes

Par Guy Fitzgerald

Cet hiver plusieurs observateurs d'oiseaux et photographes ont eu la chance de rencontrer une chouette active en plein jour. La chouette épervière (*Surnia ulula*, Hawk Owl) est en effet un oiseau diurne. Sa longue queue, ses ailes courtes et larges font penser à la silhouette d'un épervier. Il s'agit d'une chouette vivant dans la zone boréale, mais qui peut visiter le sud de la province de façon cyclique (environ aux 5 ans).



Photo : Jean-Yves Chamberland



Nouvelle ambassadrice à l'UQROP

Une jeune femelle nous a été acheminée en novembre 2019. Elle venait d'Amos en Abitibi et souffrait une fracture ouverte de l'aile droite. Nous avons tenté de réduire sa fracture en chirurgie, mais nous avons constaté qu'un nerf très important (nerf radial) était sectionné. L'aile étant complètement paralysée, nous avons dû l'amputer. Le ministère de la Faune nous a autorisés à la garder comme oiseau ambassadeur pour nos programmes éducatifs.

Si vous visitez *Chouette à voir!* pendant les journées blanches (29 février, 1-2-6-7-8 mars), vous aurez peut-être la chance de la rencontrer.

La chouette question autour de...

Réponse à :

« Qu'advient-il des poils, plumes et os des proies avalées par nos prédateurs ailés? »

Ces parties indigestes sont compactées dans l'estomac de l'oiseau pour être finalement rejetées en boulette de régurgitation. Les biologistes se servent de ce phénomène pour en analyser le contenu et déterminer le type de proies que le rapace a chassé.

Nouvelle question :

Vrai ou faux : une buse peut voir une souris à environ 1 km de distance?



LES JOURNÉES
blanches

tarifs

- 17 \$ par adulte.
- 12 \$ par enfant (5-12 ans).
- Gratuit pour les moins de 5 ans.

apportez

- Luge
- Raquettes
- Pique-nique
- Lampe de poche (SAFARI NOCTURNE)

RELÂCHE SCOLAIRE
29 FÉVRIER-1-2 MARS
ET 6-7-8 MARS
10 H 30 À 16 H

activités

- Animations, oiseaux ambassadeurs.
- Accès aux volières extérieures et complexe de réhabilitation.
- Marche, raquette et glissade.
- Remises en liberté d'oiseaux réhabilités. (Selon la température et l'oiseau) 📺
- Prise de photos avec oiseaux ambassadeurs (\$).
- SAFARI NOCTURNE EN FORÊT.
Samedis 29 février et 7 mars, un départ à 19 h. (Selon la température) 📺

où

875, rang Salvail Sud, Saint-Jude, J0H 1P0

pour informations :

450 773-8521, poste 8545 • info@uqrop.qc.ca • www.uqrop.qc.ca



Boissons chaudes,
eau et collations
en vente.



La Fabrique

À tous les paroissiens et paroissiennes.

La Fabrique de la paroisse de Saint-Jude sollicite annuellement votre contribution dans le but de recueillir le support financier nécessaire pour les services pastoraux ainsi que d'assurer les coûts administratifs et le maintien de notre église paroissiale en bonnes conditions.

VOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

Pour assurer la continuité des services, votre Fabrique a besoin du support financier de l'ensemble des paroissien(nes) en contribuant de façons suivantes :

- a) **En acquittant annuellement votre dîme.**
- b) **Par vos offrandes lors des cérémonies liturgiques (messes).**
- c) **Par des dons.**
- d) **En participant aux activités de financement annuelles.**

Nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué en 2019, peu importe la formule retenue et remercions à l'avance tous ceux et celles qui contribueront en 2020.

COÛTS CHAUFFAGE, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

Pour l'année 2019, les coûts de chauffage et électricité totalisent 21 377.05 \$ et l'entretien et réparations majeures 13 744.82 \$ pour un total de 35 121.87 \$ sans compter l'ensemble des autres dépenses administratives et services pastoraux.

REMERCIEMENTS À NOS BÉNÉVOLES ET COMMANDITAIRES.

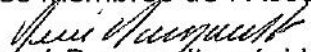
Nous remercions particulièrement Madame Liliane Leblanc ainsi que Monsieur Mario Roy qui viennent de terminer deux termes de trois ans comme marguillier(ère) et un merci à Madame Sylvie Tanguay d'avoir accepté un premier mandat comme marguillière.

Grand merci à l'ensemble des bénévoles au service de notre Fabrique. Des remerciements à nos nombreux commanditaires lors de nos activités de financement annuelles et à tous ceux et celles qui y participent.

Nous tenons à remercier l'équipe de marguillier(ères) qui forment l'Assemblée de Fabrique de Saint-Jude, pour leur disponibilité et tout l'intérêt que chacun(e) porte à la bonne administration et le fonctionnement de notre Fabrique.

La prochaine campagne de financement, dîme ou autres contributions pour votre Fabrique se tiendra à compter de la fin février 2020. Nous comptons sur votre participation future.

Les membres de l'Assemblée de Fabrique


René Bourgault, président.


Gérard Saint-Pierre, ptre.



TAXES MUNICIPALES

Les dates d'échéance pour le paiement de votre compte de taxes sont le 1er mars, 1er juin et le 1er septembre.

Les modalités de paiement sont les suivantes:

- Par la poste: - libellez le chèque au nom de la «Municipalité de Saint-Jude»,
- Joignez le ou les coupons. L'adresse du bureau municipal est le 940, rue du Centre, Saint-Jude JOH 1P0.
- Au comptoir du bureau municipal et par le biais de la boîte aux lettres à côté de l'entrée principale. Avec la boîte aux lettres, ce qui est intéressant, c'est que vous n'êtes pas obligé de vous présenter durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Vous n'avez qu'à déposer votre ou vos chèques dans cette boîte. Prendre note de ne JAMAIS déposer de l'argent comptant dans la boîte aux lettres. Si vous faites un paiement en argent comptant, venez en personne au bureau municipal.
- De façon électronique ou au comptoir auprès de votre institution financière. Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE LUI TRANSMETTRE VOTRE COMPTE DE TAXES ET DE VOUS ASSURER QUE LE PAIEMENT SERA EFFECTUÉ DANS LES TEMPS REQUIS.

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2020 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts. Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1er mars 2020.

Si vous avez accumulé des arrérages de taxes municipales, vous pouvez faire un paiement en tout temps! Communiquez avec le bureau municipal afin de savoir le montant exact à payer. Les intérêts se calculent quotidiennement.

** Tous les chèques postdatés sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal. **

** Malheureusement, il n'est pas possible de payer avec une carte de crédit ou une carte Interact au bureau municipal. **



Messages

VENTE POUR TAXES



En vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c C-27.1), une municipalité peut procéder à la vente à l'enchère des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées. La procédure de « Vente pour taxes » sera entamée dès la séance du conseil prévue le 2 mars 2020.

Après cette date, les dossiers seront pris en charge par la MRC des Maskoutains et le paiement complet et final des sommes dues pour les années 2018 et 2019 sera exigé en plus des sommes qui pourraient être exigibles pour l'année 2020.

La vente pour non-paiement de taxes aura lieu le 18 juin 2020.

L'avis public indiquant les propriétaires visés, les immeubles qui seront vendus et le montant des taxes impayées sera affiché à la municipalité en avril 2020 et publié 2 fois dans le journal Le Clairon.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale, Mme Nancy Carvalho, au 450-792-3855 poste 8002.

AUGMENTATION DE LA POPULATION

La population de Saint-Jude est de 1352 habitants en 2020 comparativement à 1322 en 2019. Ceci représente une augmentation de 2.27%.
Source: Décret numéro 1214-2019



RAPPEL DES BONNES HABITUDES HIVERNALES: DISPOSER ADÉQUATEMENT DE SA NEIGE



Pour faciliter les opérations de déneigement et ne pas gêner la circulation des piétons et des automobilistes, il est illégal de déposer la neige (ou toute autre matière) provenant du domaine privé (entrée de cour, aire de stationnement, commerce, industrie, etc.) sur le domaine public (trottoir, rue, ruelle et place publique). Cette pratique cause des problèmes à la sécurité de la circulation et aux opérations de déneigement de la voie publique.

Par souci de sécurité, il est également interdit d'ensevelir les bornes d'incendie afin qu'elles demeurent accessibles en tout temps. Bien que le service des travaux publics soit

responsable de les déneiger, nous sollicitons la collaboration des citoyens, notamment lors de précipitations importantes.



Messages



AVIS IMPORTANT AIDEZ-NOUS À DÉTECTER DES FUITES

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, en collaboration avec les municipalités, demande à chacun des propriétaires dont l'entrée d'eau est en tuyau de plastique (carlon) et installée lors de la construction du réseau d'aqueduc, d'apporter une attention particulière à la tuyauterie d'aqueduc installée de l'intérieur de votre propriété jusqu'à la valve de fermeture d'eau. Cette dernière est située entre votre immeuble et la conduite d'eau principale de la municipalité.

Une pompe submersible qui fonctionne quand le terrain est sec ou en période de canicule, ce n'est pas normal?

Donc, si vous apercevez de l'eau sur votre terrain et que cette situation vous semble anormale, veuillez communiquer avec votre municipalité ou avec la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au 450-792-2001.

Merci de votre collaboration.

DANS LA NUIT DU 7 AU 8 MARS 2020

CHANGEMENT D'HEURE

Le passage à l'heure avancée (ou heure d'été) au Québec aura lieu ce printemps dans la nuit de samedi à dimanche, du **7 au 8 mars 2020** à 2 h du matin. Il nous faudra donc avancer l'heure.

Profitez du changement d'heure, à l'automne et au printemps, pour remplacer la pile de vos avertisseurs de fumée, et ce, pour votre sécurité. Y avez-vous pensé?



JOURNÉE DE TEMPÊTE

Lors d'une journée de tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer votre bac roulant et vos matières résiduelles en bordure de rue le matin même de la collecte.

Il est de votre responsabilité d'assurer un déneigement adéquat et de permettre un accès facile pour les éboueurs. Cette façon de faire a pour but de diminuer les risques de renversement de votre bac par les déneigeurs, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières résiduelles soient collectées.



LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE

DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020

NOS
GESTES,
UN +
POUR LEUR
RÉUSSITE!



Messages

PROJET

Intervention
Milieu
Aîné
Guidé
Entendu
Soutenu

Offrir une présence significative et un soutien aux aînés vivant de l'isolement et de la pauvreté

- Établir des courroies de références privilégiées et mieux adaptées
- Solidifier et créer un filet social
- Sensibiliser et soutenir les aînés face aux impacts et aux conséquences de la maltraitance financière et psychologique

Services offerts :

- Aider et écouter directement dans les milieux d'appartenance
- Effectuer les références aux endroits appropriés
- Accompagner les personnes dans leurs démarches
- Prévenir et réduire les risques de maltraitance, d'errance et d'instabilité résidentielle



Annie Quintal, intervenante milieu aîné 450 502-4395

Projet sous la supervision du Centre d'intervention Jeunesse des Maskoutains (C.I.J.M.) en partenariat avec la MRC des Maskoutains

SARCA Mobile, toujours présent



Les services SARCA Mobile sont toujours présents dans votre municipalité. Une conseillère est disponible afin de vous offrir les services au moment qui vous convient, directement à la municipalité de **Saint-Jude** et ce gratuitement! Peut-être l'avez-vous rencontrée lors d'un événement dans votre municipalité ou à l'école de votre enfant. N'hésitez pas à faire appel à ses services, elle se fera un plaisir d'aller à votre rencontre!

Les services sont :

- Exploration des façons d'augmenter vos compétences en lecture, écriture et calcul.
- Analyse de votre dossier scolaire.
- Accompagnement pour le retour aux études aux niveaux secondaire, professionnel, collégial ou universitaire.
- Accompagnement dans votre réflexion sur vos objectifs personnels, professionnels ou scolaires.
- Reconnaissance des acquis scolaire et en milieu de travail.

SARCA Mobile est offert gratuitement aux citoyens de la MRC des Maskoutains de 16 ans et plus et ne fréquentant pas une institution scolaire présentement.

C'est grâce à un partenariat entre la MRC des Maskoutains, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le Centre de formation des Maskoutains que ce service peut vous être offert gratuitement chez vous.

Audrey Gatineau
 Conseillère en information scolaire et professionnelle
 450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca





Invitations des municipalités



Innovation d'aujourd'hui - Agriculture de demain

Vous avez toujours eu un **intérêt** pour le **milieu agricole**? Vous désirez rejoindre une entreprise **familiale** à dimension **internationale**?

William Houde est présentement à la recherche de candidats polyvalents, dévoués et disponibles pour la saison 2020.

PLAN À SAINT-JUDE

2 Journaliers (Manœuvre)

POSTE SAISONNIER (Du mois d'avril à la fin juin environ)

- Faire preuve d'une grande polyvalence et avoir le désir de réaliser plusieurs tâches variées en production
- Être disponible à travailler plusieurs heures et être en bonne forme physique
- Avoir un intérêt pour la mécanique

PLAN À SAINT-SIMON-DE-BAGOT

Commis de bureau (expédition-réception)

POSTE PERMANENT

- Détenir 2-3 années d'expérience pertinente dans le domaine
- Être disponible à travailler plusieurs heures pendant la haute saison (avril-mai-juin)
- Se démarquer par votre sens de l'organisation au travail et votre facilité à gérer plusieurs dossiers simultanément
- Détenir des connaissances dans le domaine de l'agriculture (un atout)

Chauffeur-livreur

POSTE SAISONNIER (Du mois d'avril à fin juin environ)

- Détenir un permis de conduire valide classe 3.
- Être disponible à travailler plusieurs heures pendant la haute saison (avril-mai-juin)



Venez faire partie d'une grande famille qui partout au Québec allie expertise, savoir-faire et proximité depuis 70 ans!

Nous vous invitons à nous transmettre votre candidature à l'adresse suivante :

emploi@williamhoude.com



Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte; il inclut les deux genres.

LA CAMPAGNE EN BLUES

SAMEDI 18 AVRIL | 2020
ÉGLISE DE ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

4H30 DE MUSIQUE À NE PAS MANQUER!



FUEL JUNKIE



JO HELL



ECHO'S BLUES BAND

PRIX : 35 \$ | BAR ET CASSE-CROÛTE SUR PLACE!

19 h 30 - Ouverture des portes à 18 h 30

PAIEMENT PAR VIREMENT INTERACT : melaniebou33@gmail.com



Billets en vente au :

- Dépanneur des Patriotes de St-Denis-sur-Richelieu
- Salon coiffure Expression Style
- Bureau municipal de St-Bernard-de-Michaudville

Pour info : Mélanie au 450 792-3827, melaniebou33@gmail.com



Coût : 6-12 ans : 1 \$; ados et adultes : 2\$; Famille : 5 \$
Un breuvage et sac de grignotines gratuits, à partir de coupons remis à l'entrée

VENDREDI 6 MARS 2020 | 18:30
À L'ÉGLISE DE SAINT-BERNARD



Invitations des municipalités

POPOTE ROULANTE

Repas préparés par le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe et livrés à domicile le vendredi de chaque semaine, au coût de 7.25 \$, pour les personnes de 65 ans et plus et à partir de 50 ans, si problèmes de santé.

But : nous encourager à demeurer en santé dans nos milieux.

Pour inscription : Mme Claudette Duhamel (450) 773-4966 poste 35

Pour informations : Robert Perreault (450) 792-2270

REMERCIEMENT - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE



Desjardins
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe

Merci à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe d'avoir contribué un montant de 875 \$ à l'activité « Paniers de Noël » de l'année 2019, en fournissant 35 bons de 25 \$ pour compléter les paniers de Noël remis à des résidents de St-Bernard et de St-Jude moins favorisés. Merci à notre Caisse pour son implication dans nos milieux.

Robert Perreault, agent de pastorale

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4^e étage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com



QU'EST-CE QU'UNE COOP?

Une coopérative est une entreprise qui est la propriété des membres qui utilisent ses services.

POURQUOI ÊTRE MEMBRE DE COOPTEL?

- Pour être **sociétaire** et avoir la possibilité d'obtenir des **ristournes**. En 2019, elle s'élevait à 1 million \$ ce qui représentait un montant équivalent à plus de 2 mois et demi de services de base gratuits.
- Pour bénéficier d'une **tarification économique** pour des **services performants**.
- Pour profiter de l'accessibilité aux dirigeants et aux employés de la coopérative grâce à un service de proximité et une présence **locale**.
- Pour une présence au niveau **socio-économique** car Cooptel s'impliquera dans votre région.
- Pour notre **service d'exception**
 - 99% des membres considèrent avoir été servis de façon sympathique et enthousiaste.
 - 97% des appels sont répondus en moins de 45 secondes.



+ près de vous
+ près de chez vous

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos Annonceurs

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
 ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM
 WWW.BRYANJACQUES.COM

Corporation
des services électriques
du Québec

RBO: 5686-0406-01



Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Edouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0



PARTY JUMP

STRUCTURES GONFLABLES

Poussière Magique - Barbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!

www.locationpartyjump.ca
 450-792-2491 ou 450-779-0060



Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
 cliniquemassov.c@gmail.com



emi

Eric Mongeau
 Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca



St-Hyacinthe (450) 278-4636 **Rive-Sud (514) 444-4636**

LogiTech
INFORMATIQUE

Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com

Se déplace chez vous!
Commercial - Résidentiel



Le Chevignon
 CENTRE ÉQUESTRE
 450-230-1994
 -Karelle Naud-

COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM



DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience

- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraissant et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél. : 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669



NETTOYAGE D'AUTOS NICK
 450-702-3821

Nettoyage d'autos Nick

ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE
 SUR RENDEZ-VOUS

Nicolas Courcy
 nettoyageautonick@hotmail.com



SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.
Service aller-retour

579 489-0102
 Jacques Beaudoin



Nos Annonceurs



Me Marie-Hélène Archambault,
LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) **Tél.: (450) 787-3133**
Télé. - (450) 787-3765

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions

Salon à la fine pointe
Lyné Vincent

6635 avenue Boulanger
St-Hyacinthe

450-797-3987



Voyage **VASCO**
Galeries St-Hyacinthe
& l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard
Propriétaire et conseillère en voyages
melanie@vascosthyacinthe.com
T. (450) 768-5412 #237
F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise,
St-Hyacinthe (Qc)
J2S 4Z5
www.vascosthyacinthe.com



TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtis

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)



Maçonnerie
MICHAUDVILLE

Éric Berthiaume
Président

Cellulaire **450.278.5734**

Maçonnerie générale

Pose de :
• briques
• pierres
• blocs

Réparation de tout genre
ESTIMATION GRATUITE

Tapis • Prêlart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant



Détaillant:
Flextherm
Schluter

Les couvre-planchers **ALAIN MORIN inc.**

☎ 450 792-2007 | 742, Saint-Édouard
FAX: 450 792-2443 | Saint-Jude, QC
info@couvreplanchersalainmorin.ca | JOH 1PO

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis JOGIKO
Milissa Beaumier 450-788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



GLOBAL peintures
industrielles

Mario Bazin, président

802, Saint-Édouard | T. 450.792.3844
Saint-Jude, Québec JOH 1PO | admin@globalpeintures.com

Espace publicitaire
disponible

50\$ pour 11 parutions



Nos Annonceurs

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de Michaudville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450-210-3187




LES PETROLES O. ARCHAMBAULT Inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

**Apprendre
español
ES
FACIL**



Stella 450 788 3007
Cours d'espagnol

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866



PME Comptabilité Plus

Chantal Balduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des paies et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTG etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

757, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc, J0H 1P0
téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com




LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY

1275, route de Michaudville
St-Jude QC J0H 1P0

450 792-2398

Sur rendez-vous
mer. 9h00 à 17h00
jeu. 9h00 à 18h00
ven. 9h00 à 19h00
sam. 8h30 à 12h00



www.coopauxp'titssoins.com

450 771-0605



Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique




Nos Annonceurs



Lorraine Bousquet
(450) 792.3011
1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

pavillon.traiteur@outlook.com
pavillonlerable.com

Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN



CHRISTINA & YAN PROPRIÉTAIRES

GARAGE REMY LAPIERRE INC
1315, rue Saint-Édouard
Saint-Jude, QC J0H1P0
TÉL : 450 792-2131
INFO@GARAGELAPIERRE.CA

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com

Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
ET DE LÉGUMES
CORBEILLES DE FLEURS
TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264



ROYAL LEPAGE
EXPERT
AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉE ET AUTONOME

JEAN-LUC PULINCKX
COURTIER IMMOBILIER

C 514.825.4588
F 514.312.9388
B 450.682.4666
jeanluc.pulinckx@royallepage.ca

COMMERCIAL



T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

RENDRE-SEUL
COMMERCIAL

Propriétaire:
Jessy Provostal
plomberieprojess@gmail.com

Tout de la vie, me vient avec aisance, joie et gloire.



Annick Corbeil
praticienne
Acces Bar

*Sur rendez-vous dans le
confort de votre foyer*
450-501-9067



Entreprise
S. Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com

viacapitale
AFFAIRES Daniel Guertin
450 250 0555
Agence immobilière

1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5



Nos Annonceurs

RESTAURANT
ENTRE AMIES

Déjà 21 ans!

Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte

Déjeuner
Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)
Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions

Massothérapie

Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ *Certificat cadeau*

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs : dos, cou, épaules



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.

Cell : 450-779-5702 Tél : 450-792-2160

965 rue Claing St-Bernard-de-Michaudville

ROYAL LePAGE
Multi-Services
AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Blais inc.
COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325
1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial **Les petits Bernichoux**

Mélanie Cordeau
Éducatrice diplômée

885 4^e rang
St-Bernard-De-Michaudville
(450) 792-2086

CLAUDE BOURGAULT enr.

Soudure plastique & fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378

422, Salvail Sud, St-Jude



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864
M. Francis Grégoire (450) 792-2024
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554
M. Marco Beaudry (450) 278-4636
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉE DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 2 mars - 6 avril 2020.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Yuri Camiré, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.
Maxime Girard, coordonnateur en loisirs



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Gérard Saint-Pierre

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450) 792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2020

1^{er} versement : 1er mars 2020
2^e versement : 1er juin 2020
3^e versement : 1er septembre 2020

